



Avec le soutien de



**Défendre le service public d'enseignement de proximité
n'est pas une faute !
Respect de l'action syndicale et des droits
démocratiques**

**RASSEMBLEMENT
MERCREDI 5 MAI à 10 h
Devant l'Inspection académique à Chartres**

PAS DE SANCTION

contre la directrice de l'École Jean Macé de Châteaudun !

Gwenn, militante syndicale à SUD éducation, est de toutes les mobilisations revendiquant le maintien de l'école Jean Macé menacée la mise en sécurité des bâtiments et leur réhabilitation.

Pour son action syndicale en faveur d'un service public d'éducation de qualité en réseau d'éducation prioritaire, notre collègue se voit aujourd'hui faire l'objet d'une procédure disciplinaire. Aucun des faits mis cause n'est imputable au service. Les motifs invoqués portent atteinte à la liberté d'expression, aux droits démocratiques.

Nous étions rassemblé-es le 28 avril lors de la consultation du dossier disciplinaire, amplifions la mobilisation ce 5 mai ! Le droit syndical est un droit constitutionnel. Les fonctionnaires sont également des citoyen-nes. A ce titre, ils et elles bénéficient du droit syndical, du droit de grève, de manifestation et d'expression.

Les organisations syndicales SUD éducation 28 – CGT éduc'action 28- FSU 28 – Snudi-FO 28 – Se-UNSA 28 et les associations FCPE 28 et APEJM appellent à un :

**RASSEMBLEMENT MERCREDI 5 mai à 10h devant l'Inspection
académique de Chartres pour exiger le respect du droit syndical et des droits
démocratiques**